

APPELE
QUÉBEC



Mémoire présenté sur le projet de loi 40

par APPELE-Québec

6 novembre 2019

APPELE-Québec – l’Alliance pour la promotion de l’enseignement dans les écoles publiques de langue anglaise au Québec – est une coalition communautaire représentative panquébécoise formée pour promouvoir l’existence continue des commissions scolaires anglophones et pour s’assurer qu’elles sont gouvernées par des commissaires démocratiquement élus par la collectivité d’expression anglaise dans son ensemble. Au cours des quelques dernières semaines, nous avons eu l’occasion d’examiner le projet de loi 40 et de faire des consultations auprès de nos 16 organismes de soutien et neuf groupes d’observateurs. (Voir l’Annexe I). Nous sommes ravis de partager notre point de vue sur ce changement important proposé à la gouvernance de notre système scolaire, soit la réforme la plus importante depuis la déconfessionnalisation des commissions scolaires il y a près de deux décennies.

À propos d’APPELE-Québec

Au moment de créer APPELE-Québec, nous avons fait l’énoncé fondateur suivant, lequel reflète la mission et les valeurs qui unifient notre organisation :

Nous, soussignés, croyons à l’importance de conseils scolaires démocratiquement élus au Québec. Leur abolition se traduirait par une érosion de la démocratie locale et de la prise de décision à l’échelon local.

En tant qu’une des collectivités minoritaires de langue officielle au Canada, nous comprenons le rôle crucial que jouent nos écoles dans la vitalité des collectivités d’expression anglaise au Québec. Les écoles anglophones sont au cœur même de la vitalité de nos collectivités puisqu’elles transmettent notre langue, notre culture et nos valeurs aux générations futures. Plus particulièrement, dans les collectivités de plus petite taille, nos écoles et centres constituent la pierre angulaire qui fonctionne comme une plaque tournante pour une plus grande gamme d’activités allant bien au-delà de la lecture, de l’écrite et de l’arithmétique. Il est

essentiel de recueillir les avis de notre collectivité, par l'entremise de commissions scolaires élues, pour s'assurer que nos écoles continuent de jouer le rôle indispensable de piliers qui insufflent la vie à nos collectivités.

En tant que collectivité minoritaire de langue officielle au Canada, nous, Québécois d'expression anglaise, avons le droit constitutionnel de contrôler et de gérer nos établissements d'enseignement. Nous sommes particulièrement inquiets de toute tentative d'affaiblir ce droit en abolissant nos commissions scolaires et nos élections de conseils scolaires.

Nous demandons au gouvernement du Québec de maintenir les commissions scolaires dirigées par des commissaires qui sont démocratiquement élus par la population en général.

Nous aimerions souligner que cette position est endossée par bon nombre d'organismes de tout le Canada comme Canadian Parents for French (CPF), la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS). Ces groupes se préoccupent du précédent créé par le projet de loi 40 et de l'effet qu'il aura sur les minorités d'expression française dans d'autres provinces. Nous joignons, à l'Annexe II, des lettres que nous avons reçues des dirigeants de ces organisations.

En rédigeant le projet de loi 40, une loi visant à remplacer les commissions scolaires par des centres de services scolaires, le gouvernement du Québec a tenté de respecter les droits constitutionnels des Québécois d'expression anglaise de « gérer et de contrôler » (Mahé c. Alberta, Cour suprême du Canada, 1990) notre système scolaire. Nous nous réjouissons du fait que les élections de conseils scolaires se poursuivraient dans le système anglophone; en effet, nous croyons que les commissions scolaires sont importantes pour tous les Québécois, peu importe leur langue.

Après avoir examiné le projet de loi 40, plusieurs membres de notre collectivité ont d'importants doutes, à savoir si le droit constitutionnel de gérer et de contrôler notre système scolaire est en fait totalement respecté et ils ont indiqué qu'ils sont prêts à entamer une contestation judiciaire. Notre objectif, en présentant ce mémoire, est d'exhorter le gouvernement du Québec à prendre des mesures dès maintenant pour s'assurer que nos droits sont respectés et pour éviter toute bataille juridique inutile, coûteuse et longue. C'est dans ce contexte que nous exposons notre point de vue sur le projet de loi et que nous proposons des solutions potentielles.

Après avoir passé en revue le projet de loi 40, une loi complexe qui amende 84 lois distinctes de l'Assemblée nationale, nous croyons qu'il est inapplicable et qu'il constitue une entrave inutile à l'exercice de nos droits constitutionnels dans sa forme actuelle. Nous craignons que ce projet de loi freinera la participation communautaire et bénévole et qu'il accroîtra le niveau de contrôle exercé sur notre système scolaire par le ministre de l'Éducation et les fonctionnaires à Québec.

Confronté à cette réalité, APPELE-Québec a ciblé deux solutions distinctes.

La première, celle que nous privilégions, est de retirer le projet de loi ou d'exempter nos commissions scolaires de la législation, tout comme c'est le cas pour la Commission scolaire crie, pour Kativik Ilisarniliriniq, la commission scolaire du Nunavik, ainsi que pour la Commission scolaire du Littoral. Exclure les commissions scolaires de minorité linguistique est en fait la voie qui a été privilégiée par d'autres provinces et territoires qui ont adopté des réformes similaires.

La deuxième option, à notre avis la moins souhaitable, est d'adopter des amendements importants au projet de loi. Nous demandons des changements à la composition des conseils de direction des centres de services, au processus électoral et à la répartition des pouvoirs entre le ministre et les centres de services. Tous ces obstacles et toutes ces entraves au droit de la collectivité d'expression anglaise à contrôler et à gérer ses écoles doivent être aplanis pour que le projet de loi ait quelque chance de succès.

Option 1 : Maintenir la gouvernance scolaire actuelle

Nous avons de la difficulté à proposer des solutions constructives en vue d'amender le projet de loi parce que le tort sociétal que le projet tente de redresser ou auquel il tente de remédier n'est pas immédiatement apparent. Ce que le projet de loi tente de régler n'est pas clair.

Les neuf commissions scolaires d'expression anglaise fonctionnent, non seulement au profit des élèves et de leur famille mais également au profit de la collectivité entière.

Les taux de réussite des élèves du réseau scolaire anglophone sont de six (6) points de pourcentage supérieurs à la moyenne du Québec pour une cohorte d'élèves qui ont commencé leur cours secondaire en 2011.

Il importe de placer ces résultats dans leur contexte. La Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) est nommée par le ministre de l'Éducation pour l'aviser sur toutes questions touchant les services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires d'expression anglaise. En 2013, la CELA a pris la peine d'indiquer que cela tient toujours :

« Le fait que les commissions scolaires anglophones du Québec couvrent de vastes territoires (à l'exception de l'île de Montréal), travaillent avec des populations étudiantes plus petites/largement dispersées/en déclin, accusent d'importantes différences de taille pour ce qui est des conseils et de leur accès respectif à des ressources financières, ont de plus petites écoles et moins de ressources professionnelles/d'enseignants pour répondre aux besoins diversifiés des élèves, sans compter qu'elles ont l'obligation de former des élèves bilingues et instruits dans les deux langues malgré les effets sur leurs ressources, démontre une fois de plus l'importance de leur rendement supérieur concernant les taux de graduation et de qualification des élèves. »

La recherche reconnaît les avantages des conseils scolaires élus. Dans un article paru en août 2019 et intitulé « *Elected School Boards and High-Quality Public Education - A literature review examining the relationship between high-quality public education systems and governing school boards* », rédigé pour l'Association Canadienne des commissions/conseils scolaires, Valerie Overgaard indique ce qui suit :

« À commencer d'une manière bien ciblée par la « Lighthouse Study » en Iowa, deux décennies de recherche ont invariablement démontré que les conseils scolaires peuvent changer les choses dans la réussite des élèves. Depuis lors, littéralement des centaines d'études menées dans plusieurs pays des quatre coins du monde ont démontré qu'il existe un lien important entre bonne gestion des conseils scolaires et réussite des élèves. »

Une clé de la réussite de nos conseils scolaires est qu'ils permettent aux membres des collectivités minoritaires d'expression anglaise du Québec de dialoguer directement avec leurs représentants élus et de participer à la définition d'une conception de l'éducation dans leur région. Les commissaires locaux

sont conscients des préoccupations de leur collectivité de même que des questions qui touchent les enfants de leurs voisins. Ils agissent comme des liens cruciaux et des défenseurs tout en s'assurant que le programme éducatif reflète les priorités et les valeurs de la collectivité.

Il y a près de cinquante ans, nos conseils scolaires ont joué un rôle de premier plan en élaborant des programmes d'immersion française pour nos élèves aux quatre coins de la province. Il ne s'agissait pas d'une initiative dictée par le gouvernement. C'était plutôt dû à nos conseils scolaires qui ont écouté la population et pris des mesures pour outiller nos diplômés des compétences linguistiques nécessaires pour réussir au Québec. De même, nous avons élaboré des programmes probants pour les élèves ayant des besoins spéciaux de même qu'un secteur de formation professionnelle solide et efficace.

Les collectivités minoritaires d'expression anglaise sont étroitement liées à leurs commissions scolaires, les seules institutions publiques dont les directeurs sont élus exclusivement par leurs membres. Par ailleurs, les commissions scolaires anglophones contribuent à la vitalité de la collectivité en offrant des services académiques et culturels. Les écoles deviennent l'endroit où la vie communautaire prend place.

Pour toutes ces raisons, les Québécois d'expression anglaise accordent un appui solide au système actuel des commissions scolaires. En mars dernier, APPELE-Québec a confié à Léger Marketing le mandat de mener une recherche sur les perceptions des minorités au sujet des commissions scolaires en général et des commissions scolaires anglophones en particulier. Le sondage a révélé ce qui suit:

- Une grande majorité (88 %) des répondants connaissent l'existence de leur commission scolaire régionale;
- Sept répondants sur dix (68 %) sont d'avis que les conseils scolaires devraient être élus par la population.
- Les deux tiers des répondants (67 %) sont d'avis que les commissions scolaires contribuent au fonctionnement efficace des écoles publiques élémentaires et secondaires. Dans l'ensemble, 85 % de répondants ont dit que les commissions scolaires sont importantes à leurs yeux.
- Parmi les répondants, 89 % considèrent que la commission scolaire anglophone qui dessert leur région est importante pour l'identité de leur collectivité.
- Les trois quarts des répondants (76 %) estiment qu'un conseil scolaire local élu ferait un meilleur travail sur le plan de la prise de décisions sur l'éducation dans les écoles publiques d'expression anglaise qu'un fonctionnaire du gouvernement du Québec (6 %).
- Les répondants ont très à cœur de protéger les droits de leur collectivité : 90 % d'entre eux ont indiqué que leurs droits à l'enseignement dans la langue de la minorité sont très importants pour eux et 87 % pensent que les commissions scolaires devraient demeurer indépendantes du gouvernement du Québec de façon à protéger leurs droits. Par ailleurs, en ce qui concerne les élections, 84 % des répondants conviennent que la population en général devrait pouvoir voter lors des élections de conseils scolaires quand il s'agit de protéger les droits des Québécois d'expression anglaise à contrôler et à gérer leurs établissements d'enseignement.

Les preuves sont solides. Notre système scolaire répond efficacement aux besoins des élèves d'expression anglaise et de leur famille et il jouit d'un grand soutien au sein de notre collectivité. Nous avons déjà démontré notre capacité à répondre à un milieu d'apprentissage en évolution.

Recommandation

Nous demandons au gouvernement de revoir le projet de loi 40 pour soit le retirer, soit en exempter les commissions scolaires anglophones.

Option 2 : Modifier le projet de loi 40

APPELE-Québec a maintes fois soutenu que le projet de loi 40 est inapplicable, beaucoup trop compliqué et qu'il dresse des obstacles à notre capacité d'exercer nos droits constitutionnels. Nous sommes arrivés à cette conclusion après avoir examiné les dispositions concernant la composition des Conseils, leur rôle, le processus électoral et la division des pouvoirs entre les Conseils des centres de services et le ministère à Québec.

Composition du conseil d'administration

Une majorité (entre 8 et 17 parents) des membres des conseils d'administration des centres de services anglophones regrouperont des parents d'élèves fréquentant le système scolaire local et quatre membres seront des représentants de la collectivité; toutes ces personnes seront élues au suffrage universel. D'autre part, on compterait quatre membres choisis par leurs pairs, à même le personnel du centre de services scolaire (incluant des enseignants).

Bien que le suffrage universel ait été maintenu, l'ajout de critères pour devenir candidat dresse des barrières inutiles à l'exercice de notre droit à gérer et à contrôler notre système scolaire.

Premièrement, les membres du conseil qui sont des parents doivent également être membres du conseil de gouvernance d'une école donnée. Pour les parents qui travaillent et qui doivent déjà jongler avec les activités parascolaires de leurs enfants, les repas à préparer et les devoirs à superviser, cela représente un engagement de temps irréaliste, surtout quand on tient compte du travail requis pour faire partie d'un comité. Transférer le fardeau de commissaires moyennement rémunérés à des parents bénévoles et s'attendre à la même qualité et quantité de travail est tout simplement déraisonnable.

Deuxièmement, à la différence des parents, les représentants de la collectivité ne seront pas choisis à même des quartiers; chacun d'eux sera élu au suffrage universel parmi la population desservie dans l'ensemble du territoire du centre de services. Comment un candidat de Val-d'Or pourrait-il mener une campagne fructueuse à un poste de bénévole contre quelqu'un de Gatineau, l'emplacement de la majorité des électeurs? Les conseils scolaires anglophones couvrent de vastes territoires. Le projet de loi fait fi du besoin de garantir une représentation de la collectivité des coins reculés de chaque territoire desservi par un centre de services.

Une autre complication est que les représentants de la collectivité doivent posséder une expertise dans des domaines spécifiques, qu'il s'agisse de finances ou de gouvernance. Un comptable de 28 ans qui entraîne une équipe de hockey peewee peut-il se présenter simultanément pour quatre postes?

L'établissement de catégories de candidats fonctionne dans le cas d'un conseil nommé, pas dans celui d'un conseil élu. Fixer des limites aux candidats risque de les décourager de participer, sans compter qu'il sera compliqué d'attirer des personnes qualifiées dans un contexte de minorité. D'autre part, les conseils d'administration ne bénéficieraient pas des avis de la collectivité élargie ou même de l'énergie

et des connaissances historiques et des idées d'anciens parents et d'autres représentants de la collectivité.

En outre, nous notons que les quatre membres du conseil d'administration élus à même le personnel du centre de services se retrouveront dans la position inconfortable de relever d'un directeur général alors qu'en théorie, ils sont les supérieurs du directeur général en leur qualité de membres du conseil d'administration. Également, rien ne garantit que les quatre représentants des employés du centre de services seront des membres de la collectivité anglophone.

Finalement, un autre obstacle est que le projet de loi ne permet pas, actuellement, d'indemniser les membres du conseil d'administration.

Dans l'ensemble, les conditions sont si restrictives qu'il sera difficile de trouver des bénévoles pour doter tous les postes, le roulement sera élevé et les membres expérimentés de notre collectivité ne pourront pas poser leur candidature.

Recommandations

Afin de supprimer ces obstacles, APPELE-Québec recommande :

Qu'il y ait parité entre les représentants des parents et ceux de la collectivité au conseil d'administration et que les deux groupes soient élus au sein de la subdivision. Le jour de l'élection, les électeurs se verraient remettre deux bulletins : un pour l'élection d'un représentant de la collectivité et l'autre pour l'élection d'un parent.

Il faudrait que les parents représentants soient ou aient été membres d'un conseil d'établissement. Le président et le vice-président devraient être élus par le Conseil parmi les représentants des parents et de la collectivité.

Il faudrait retirer les quatre critères qui s'appliquent aux représentants de la collectivité; ces derniers devraient simplement être des titulaires de droit en vertu de la Charte de la langue française qui résident dans le territoire desservi par le centre de services.

Les représentants du personnel ne devraient pas être membres du conseil.

Les membres du conseil devraient obtenir une faible indemnité comme les commissaires en reçoivent actuellement.

Rôle du directeur général

Le projet de loi 40 désigne le directeur général – l'employé supérieur d'un centre de services – comme seul porte-parole, réduisant ainsi au silence le président et les autres membres du conseil d'administration. Cette pratique a été adoptée dans le cadre de la réforme des soins de santé et cela a signifié que les voix essentielles des intervenants, qu'il s'agisse des patients et de leur famille ou des professionnels de la santé, ont été perdues au détriment des soins. Il est inacceptable de faire de même pour ce qui est de notre système éducatif.

Recommandation

Le président du conseil d'administration ou son délégué devrait être le porte-parole officiel du centre de services.

Centralisation des pouvoirs

Le projet de loi 40 tend à centraliser les pouvoirs à Québec au détriment de la collectivité. Voici des exemples de pouvoirs accrus du ministre de l'Éducation : il peut, unilatéralement modifier les territoires des centres de services scolaires d'expression anglaise et changer le nom des conseils d'établissement (article 46), annuler rétroactivement certaines décisions prises par les conseils scolaires (article 308), déterminer les objectifs ou cibles liés à l'administration, l'organisation ou le fonctionnement des centres de services scolaires (article 137) et de fixer l'information que le rapport annuel du centre de services scolaire doit contenir (article 134).

Nous craignons que ces mesures ne mettent en péril l'autonomie et l'indépendance de nos institutions élues.

Recommandation

APPELE-Québec recommande que les articles 46, 308, 137 et 134 soient retirés du projet de loi.

Réforme électorale

La participation des électeurs aux élections de conseils scolaires inquiète la collectivité d'expression anglaise depuis un certain temps. Lors de la dernière élection tenue en 2014 seuls 17 % des électeurs admissibles ont participé au processus électoral, un taux bien moindre que souhaitable.

Inquiets de la situation, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), l'Association des comités de parents anglophones (ACPA), le Québec Community Groups Network (QCGN) et Québec Federation of Home and School Associations (QFHSA) ont uni leurs forces en 2015, mettant sur pied le Comité d'étude des systèmes électoraux présidé par l'honorable Marlene Jennings, ancien membre du Parlement. Dans le cadre de son travail, le comité a examiné de nombreux systèmes électoraux, consulté des organismes de la minorité d'expression anglaise ainsi que des personnes ayant une expertise dans les diverses options et ont passé en revue les élections antérieures.

Bien que nous nous réjouissons que le projet de loi 40 demande l'élection au suffrage universel de représentants de parents et de membres de la collectivité au conseil d'administration des centres de services, nous sommes déçus que l'analyse et que les recommandations du comité Jennings ne semblent pas avoir été prises en considération. Le projet de loi prévoit la tenue d'élections le 1^{er} novembre 2020 et, par après, le 1^{er} juin 2023. En réduisant la durée des mandats actuels des commissaires scolaires, le gouvernement accroît les coûts des centres de services.

Le projet est toutefois muet sur les mesures prévues pour encourager les membres de la collectivité d'expression anglaise à voter.

1. Liste des électeurs

Comme il est ressorti de la consultation du comité Jennings, l'inscription des électeurs et l'accès à de bureaux de scrutin ont constitué des obstacles majeurs lors de l'élection de 2015.

Dans son rapport, le comité Jennings indique :

« Une litanie de problèmes que ces règles législatives ont occasionné a été décrite par plusieurs sinon par l'ensemble des personnes qui ont soumis un mémoire au comité, qu'il s'agisse

d'électeurs qui avaient exercé leur droit de vote aux élections de conseils scolaires d'expression anglaise avant l'élection de 2014 et qui n'avaient pas été informés que leur nom n'apparaissait plus sur la liste des électeurs des écoles anglophones et qui ont tenté, sans aucun succès, de s'inscrire sur la bonne liste, ou qu'il s'agisse de ceux et celles qui, le jour de l'élection, se sont présentés pour voter dans leur bureau de scrutin respectif et ont été refoulés parce que, à leur insu, en vertu de la loi actuelle, leur nom apparaissait désormais sur la liste des électeurs des commissions scolaires francophones. »

En ce qui a trait aux listes électorales, APPELE-Québec demande au gouvernement du Québec et au directeur général des élections, l'expert dans ce domaine, de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de fournir aux centres de services scolaires des listes électorales fiables et à jour bien avant l'élection prévue l'an prochain. Nous ne voulons pas répéter les erreurs de juin 1998 et la première élection de commissaires de conseils scolaires linguistiques alors que la Loi sur les élections scolaires avait dû être amendée entre le vote par anticipation et le jour du scrutin. Nous devons éviter un autre fiasco, même si cela signifie retarder les élections jusqu'à ce que le directeur général des élections puisse mettre à jour les listes et démêler qui peut voter lors de ces élections. Cela doit être fait avant le transfert de cette responsabilité aux centres de services. Si cela ne peut se faire, comme nous nous y attendons, d'ici novembre prochain, il faudra retarder les élections.

2. Bureaux de scrutin

Lors de la dernière élection, un des défis à relever était le manque de bureaux de scrutin. Plusieurs Québécois d'expression anglaise ont dit avoir dû voyager jusqu'à deux heures dans les deux directions pour pouvoir voter.

Une façon de remédier à cette situation serait de permettre aux Québécois anglophones d'exercer leur droit de vote par téléphone, par plateforme en ligne ou par scrutin postal. Cette mesure serait particulièrement avantageuse pour les Québécois qui vivent dans une région rurale ou éloignée.

Une autre façon de faire serait de jumeler les élections scolaires aux élections municipales ce qui est déjà le cas au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Un des avantages de cette approche est que cela permettrait de réduire le coût des élections. Le projet de loi 40 propose de tenir des élections séparées en novembre prochain, puis en juin 2023. Il s'agit d'initiatives dispendieuses dont le coût serait assumé par les centres de services. Partager les coûts signifie que des fonds seraient libérés pour investissement dans la réussite des élèves. Nous aimerions également souligner que nous privilégions des mandats de quatre ans pour les commissaires.

Recommandations

Il faudrait confier au directeur général des élections le mandat de s'assurer que les listes électorales sont à jour. L'élection inaugurale devrait être retardée jusqu'en 2021 si cette étape ne peut pas être complétée rapidement;

Les membres des conseils d'administration devraient être élus pour quatre ans plutôt que trois;

Il faudrait adopter des stratégies pour faciliter la participation des électeurs. Il pourrait s'agir de vote électronique ou de tenue des élections scolaires le même jour que les élections municipales.

Conclusion

Le fait essentiel est que nos conseils scolaires anglophones élus travaillent dans chaque région de la province. Il est maintenant temps de prendre du recul et de réfléchir à ce qui est dans l'intérêt supérieur des jeunes Québécois. APPELE-Québec est d'avis que plutôt que d'étudier une réforme structurelle inutile et inapplicable, tous les partenaires dans notre système scolaire, y compris le gouvernement devraient porter leur attention sur l'élaboration de stratégies pour promouvoir la réussite des élèves.

Ensemble, nous devons relever certains défis cruciaux, qu'il s'agisse de pallier le manque d'enseignants du français, de répondre aux besoins des enfants qui apprennent différemment ou de moderniser nos établissements.

Nos conseils scolaires élus ont prouvé qu'ils ont la clairvoyance et l'expertise pour mener la barque. Comme Québécois d'expression anglaise, nous avons une solide assise sur laquelle nous appuyer et nous demandons instamment aux législateurs de nous permettre de continuer à aller de l'avant et d'exempter nos conseils scolaires du projet de loi 40. La solution de rechange serait de modifier l'avant-projet de loi de façon à aplanir les obstacles à notre droit constitutionnel à gérer et à contrôler notre système scolaire. De cette façon, les droits des minorités linguistiques de chaque région du Canada seront respectés.

ANNEXE I

Membres D'APPELE-Québec

- Black Community Resource Centre (BCRC)
- Catholic Action Montreal
- Canadian Parents for French (CPF)
- Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)
- English Community Organization of Lanaudière (ECOL)
- English-Speaking Catholic Council (ESCC)
- Montérégie West Community Partners (MWCP)
- Quebec Board of Black Educators (QBBE)
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Quebec English School Boards Association (QESBA)
- Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA)
- Regional Association of West Quebecers (RAWQ)
- Saint-Columba House
- Townshippers' Association
- Vision Gaspé Percé Now

OBSERVATEURS d'APPELE-Québec

- Association of Administrators of English Schools of Quebec (AAESQ)
- Association of Directors General of English School Boards of Québec (ADGESBQ)
- Canadian School Boards Association (CSBA)
- English Parents' Committee Association (EPCA)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
- Leading English Education and Resource Network (LEARN)
- Quebec Provincial Association of Retired School Educators (QPARSE)
- Seniors Action Quebec
- Youth Employment Services

ANNEXE II

(les lettres suivent)



Lettre d'opinion éditoriale de la Présidente de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, Laurie French

Le vendredi 4 octobre 2019

Au terme d'une semaine difficile et frustrante pour les commissaires et les conseillers scolaires partout au pays, nous observons nos collègues au Québec sous la menace d'un projet de loi, présenté par leur gouvernement provincial, qui risque d'avoir des conséquences dévastatrices. L'ACCS, nos membres et les communautés que nous représentons d'un océan à l'autre du pays sont choqués et consternés par l'intention du gouvernement provincial du Québec de priver ses citoyens d'expression française d'un système d'éducation publique gouverné par des membres de la communauté élus démocratiquement qui ont l'enseignement public à cœur.

Nous avons été témoins des effets de la dissolution des commissions et des conseils scolaires et ce n'est pas prometteur. La perte des conseils scolaires de la majorité anglophone en Nouvelle-Écosse a eu des conséquences négatives pour la collectivité éducative. Les parents, tuteurs, élèves et membres du personnel d'éducation se sont levés pour dire qu'ils n'ont plus accès aux décideurs politiques. Cette élimination de la voix communautaire n'a pas amélioré l'enseignement public. La gouvernance de l'enseignement public par des membres de la collectivité est essentielle à la fois pour les communautés majoritaires et minoritaires. L'ensemble de la population québécoise a droit à des commissions scolaires élues démocratiquement dans ses systèmes d'éducation publique, que l'enseignement soit dispensé en français ou en anglais.

Comme en Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial du Québec a une obligation de prévoir une forme d'autogouvernance pour son système d'éducation de la langue minoritaire en vertu d'une Charte conçue pour protéger les langues minoritaires, sans se douter que ce sont les élèves et les citoyens de langue majoritaire qui se verront niés ces processus démocratiques. En Nouvelle-Écosse, cela signifie que le Conseil scolaire acadien provincial a survécu à l'élimination des conseils scolaires. Or, nous avons eu des échos directs de la perte d'une voix au niveau provincial sans accès local en réponse aux préoccupations. Bien que les commissions scolaires anglophones du Québec continueront de bénéficier de la protection de la Charte, elles seront affaiblies.

La pratique démocratique qui consiste à élire une représentation pour répondre aux besoins des citoyens est une pierre angulaire de la société canadienne et cela s'applique à la représentation qui appuie l'enseignement public. Les commissions et les conseils scolaires sont des membres des communautés qu'elles desservent, se

consacrent au système d'éducation publique et assurent l'accès aux décisions locales ainsi que leur transparence. La solution aux préoccupations liées à un système démocratique est de l'améliorer et non de l'éliminer. Si le gouvernement provincial du Québec a de telles préoccupations concernant les commissions scolaires, nous lui demandons de travailler AVEC les associations provinciales de commissions scolaires afin de renforcer ces rôles au service des élèves devant lesquels elles sont responsables.

Des recherches récentes ont appuyé sans équivoque la conclusion que « les commissions et les conseils scolaires très performants favorisent la réussite des élèves et l'enseignement public de qualité » (vous référer au <http://www.cdnsba.org/Literature-Review>). Les gouvernements auraient intérêt à renforcer ce partenariat. Les critiques des gouvernements à l'effet que les commissions scolaires ne sont pas efficaces résultent des actions des gouvernements, au fur et à mesure qu'ils minent l'autonomie et l'influence des commissions et des conseils scolaires en matière d'enseignement public. Si le gouvernement estime que les commissions scolaires ne sont pas efficaces, nous souhaitons lui rappeler que c'est le gouvernement lui-même qui a créé cette situation.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec devrait évaluer le processus électoral des commissions scolaires si la participation électorale est inquiétante – un problème qui touche tous les niveaux de gouvernement. Dans d'autres régions à l'échelle du Canada, les élections des commissions et des conseils scolaires sont jumelées aux élections municipales pour favoriser la participation électorale, réduire la duplication des coûts et améliorer l'accessibilité. Le Québec devrait envisager d'adopter une approche semblable.

Avant l'adoption de tout changement, nous exhortons le gouvernement à mener une large consultation et à travailler en partenariat avec les associations des commissaires scolaires en vue de renforcer la gouvernance, à l'appui de la réussite des élèves.

L'enseignement public mérite une représentation communautaire par le biais de toutes les commissions et de tous les conseils scolaires qui ont l'autonomie de prendre les meilleures décisions pour leurs élèves. Nous exhortons le ministre à revoir ce projet de loi et à travailler avec les commissions scolaires en vue de favoriser la réussite des élèves pour tous les citoyens des générations actuelles et futures.

Le 8 avril 2019

Monsieur Dan Lamoureux, président
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
185, avenue Dorval, bureau 502
Dorval (Québec) H9S 5J9

Objet : Appui de la FNCSF au groupe APPELE

Monsieur Lamoureux,

Par la présente, nous aimerions confirmer l'adhésion de la FNCSF au groupe APPELE, à titre d'observatrice. Nous sommes très heureux de nous joindre à ce regroupement d'organismes.

Il va de soi que la FNCSF offre son appui moral au groupe APPELE qui a décidé d'unir ses efforts pour rappeler au gouvernement québécois que la livraison des services éducatifs doit être confiée aux commissions scolaires.

Nos organismes respectifs ont en commun la cause des droits des minorités linguistiques à travers le Canada et plus particulièrement l'application du droit de gestion scolaire.

L'intention du gouvernement du Québec d'abolir les commissions scolaires, gouvernées par des commissaires démocratiquement élus par la population générale, constitue clairement une atteinte aux droits des minorités linguistiques tels qu'ils sont identifiés par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cela nous préoccupe vivement puisque cela pourrait avoir un impact sur le maintien des droits linguistiques des francophones et Acadiens vivant dans les neuf autres provinces et trois territoires.

Veuillez agréer, cher président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Mario Pelletier

c.c. Russell Copeman, directeur général, ACSAQ

La FNCSF joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour l'amélioration constante de l'éducation de langue française. Grâce à 28 conseils scolaires situés dans neuf provinces et trois territoires canadiens, à l'exception du Québec, plus de 165 000 élèves étudient en français dans 700 établissements.

APPELE
QUÉBEC



Bill 40 Submission by APPELE-Québec

November 6, 2019

APPELE-Québec – the Alliance for the Promotion of Public English-language Education in Québec – is a broadly-based, Quebec-wide community coalition formed to promote the continued existence of English school boards, and to ensure they are governed by commissioners who are democratically elected by the English-speaking community at large. Over the past few weeks we have had the opportunity to review Bill 40 and to consult with our 16 supporting organizations and nine observer groups. (See Appendix 1). We welcome the opportunity to share our views on this proposed major change to the governance of our school system, the most significant reform since the change to linguistic school boards nearly two decades ago.

About APPELE-Québec

When APPELE-Québec was formed we made the following founding statement which reflects the mission and values which unites our organization:

We the undersigned, believe in the importance of democratically elected school boards in Quebec. Their abolition would be an erosion of local democracy and of local decision-making. As one of Canada's official minority-language communities, we understand the critical role our schools play in the vitality of English-speaking communities across Quebec. English schools are at the very foundation of our community's vitality, transmitting our language, culture, and values to future generations. Particularly in smaller communities, our schools and centres are a cornerstone of the community that act as a hub for a wide range of activities that go far beyond reading, writing and arithmetic. Input from our community through elected school boards is essential to ensure our schools maintain their indispensable role as mainstays that breathe life into our communities.

As an official minority-language community in Canada, we English-speaking Quebecers have the Constitutional right to control and manage our educational institutions. We are particularly

concerned about any attempt to weaken this right by abolishing our school boards and school board elections.

We call upon the Government of Québec to maintain school boards governed by commissioners who are democratically elected by the population at large.

We wish to point out that this position is endorsed by a number of organizations from across Canada such as Canadian Parents for French (CPF), Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) and Canadian School Boards Association (CSBA). These groups are concerned about the precedent set by Bill 40 the impact on the French-speaking minority in other provinces. We are enclosing in Appendix II letters that we have received from the leadership of these organizations.

In drafting Bill 40, legislation to replace School Boards with school Service Centres, the Quebec government has attempted to respect the constitutional rights of English-speaking Quebecers to "manage and control" (Mahé v. Alberta, Supreme Court of Canada, 1990) our school system. We are pleased that school board elections would continue in the English system; indeed, we believe that elected school boards are important for all Quebecers, regardless of language.

After reviewing Bill 40 many members of our community have significant doubts about whether constitutional right to manage and control our school system is indeed being fully respected and have indicated that they are prepared to launch a court challenge. Our purpose in presenting this brief is to urge the Quebec government to take steps now to ensure our rights are being respected and to avoid an unnecessary, costly and lengthy legal battle. It is in this context that we are sharing our views on the draft legislation and suggesting potential paths forward.

After studying Bill 40, a complex law which amends 84 separate Acts of the National Assembly, we believe that it is unworkable and presents unnecessary obstacles to the exercise of our constitutional rights in its current format. We fear that it will discourage community and volunteer involvement and increase control of our school system by the education minister and officials in Quebec City. Faced with this reality APPELE-Quebec has identified two distinct paths.

The first, and our preferred option, is for the Bill to be either withdrawn or for our school boards, like the Cree School Board, the Kativik Ilisarniliriniq, the school board of Nunavik, and the Commission scolaire du Littoral, to be exempted from the legislation. Excluding the minority language school boards is in fact the path that was taken by other provinces and territories that adopted similar reforms.

The second and less desirable option is to adopt significant amendments to the Bill. We are seeking changes to the composition of the boards of directors of Service Centres, the electoral process and the distribution of powers between the Minister and the individual Service Centres. All of these obstacles and barriers to the English-speaking Community's right to control and management of its schools must be addressed for the Bill to have any chance of success.

Option 1: Maintain the Current Governance Structure

We had difficulty coming up with constructive proposals to amend the Bill because the societal ill that the Bill seeks to remedy or improve upon is not immediately apparent. It is not clear what, exactly, the Bill hopes to address.

The nine English school boards are working, not only to the benefit of students and their families but also for that of the entire community.

The English public school network's student success rates is six (6) percentage points above the Quebec average for a cohort of students that started high school in 2011.

It is important to put these results in context. The Advisory Board on English Education [ABEE] is appointed by the Minister of Education to advise on all matters affecting the educational services offered to English elementary and secondary schools. In 2013 ABEE made a point that is still valid:

"Taking into account that Québec's English School Boards cover vast territories (with the exception of the Island of Montreal), work with smaller/widely dispersed/declining student populations, have important size differences between boards and their respective access to financial resources, have smaller schools with fewer professional resources and teachers to address the diverse needs of students, and are under an obligation to graduate bilingual and bi-literate students despite its impact on resources, further demonstrates the significance of their above-average performance in regards to graduation and qualification rates of students."

The research supports the benefits of elected school boards. An August 2019 paper entitled *"Elected School Boards and High-Quality Public Education - A literature review examining the relationship between high-quality public education systems and governing school boards,"* written by Valerie Overgaard for the Canadian School Boards Association states:

"Starting in a focused way with the "Lighthouse Study" in Iowa, two decades of research have consistently shown that school boards can make a difference in student achievement. Literally hundreds of studies since then, conducted in many countries around the world, have shown a significant relationship between good school board governance and student achievement."

A key to the success of our school boards is that they allow members of Quebec's English-speaking minority to engage directly with their elected representatives and to participate in setting a vision for education in their region. Local commissioners are aware of community concerns as well as of the issues that affect their neighbour's children. They serve as critical bridges and advocates, ensuring that programming reflects community priorities and values.

Almost fifty years ago, our school boards took the lead in developing French immersion programs for our students in every corner of the province. This was not a government led initiative. It was our boards listening to the community and taking steps to equip our graduates with the linguistic skills they need to

thrive in Quebec. Similarly, we have developed successful programs for special needs students as well as a robust and effective vocational education sector.

English Minority communities have strong ties to their school boards, the only public institutions whose directors are elected exclusively by their members. Furthermore, English school boards help ensure community vitality by providing academic and cultural services. Schools are where much of community life takes place.

For all of these reasons, the current system of school boards has widespread support amongst English-speaking Quebecers. APPELE-Québec commissioned Leger Marketing last March to conduct research on the minority's perceptions of school boards in general and English school boards in particular. The survey revealed the following:

- A vast majority (88%) of respondents are aware of the existence of their region's English school board;
- Seven out of ten respondents (68%) believe that school boards should be elected by the population.
- Two thirds of respondents (67%) believe that school boards contribute to the efficient functioning of elementary and secondary public schools. Overall, 85% of respondents say that English school boards are important to them.
- 89% of respondents consider the English school board that serves their area important for their community's identity.
- Three quarters of respondents (76%) feel that a local elected school board official would do a better job at making decisions on English public school education than a Government of Quebec civil servant (6%).
- Respondents are very committed to protecting the rights of their community: 90% of them say that their minority language education rights are very important to them, and 87% think that school boards should remain independent from the Government of Quebec in order to protect these rights. Moreover, with regards to elections, 84% of respondents agree that the population at large should be able to vote in school board elections when it is a question of protecting the rights of English-speaking Quebecers to control and manage their educational facilities.

The evidence is strong. Our school system is effectively meeting the needs of English-speaking students and their families and enjoy wide-spread support within our community. We have demonstrated our capacity to respond to an evolving learning environment.

Recommendation

We urge the Government to reconsider and either to withdraw Bill 40 or to exempt our elected school boards from it.

Option 2: Modify Bill 40

APPELE-Québec has repeatedly stated that Bill 40 is unworkable, overly complicated and presents barriers to our exercising our constitutional rights We have come to this conclusion after having

reviewed the provisions regarding Board composition, the role of the Board, the electoral process and the division of powers between the Service Centre Boards and the Ministry in Quebec City.

Board Composition

A majority (between 8 and 17 members) of the members of the boards of directors of English Service Centres is to consist of parents of students in the local school system, and another four are to be community representatives; all of these are to be elected by universal suffrage. There would also be four members from the Centre's staff (including teachers), chosen by their peers.

Although universal suffrage was maintained, the added criteria for being a candidate create several unnecessary barriers to the exercise of our right to manage and control our school system.

First, parent board members must also be members of the governing board of an individual school. This would exclude the vast majority of parents within the system from being a candidate for the board of directors of the new Centres. Additionally, for working parents who are already struggling to bring their children to after-school activities, prepare dinner and supervise homework this represents an unrealistic time commitment, particularly when committee work is taken into account. To shift the burden from moderately paid commissioners to volunteer parents and expect the same quality and quantity of work to be performed is simply unreasonable.

Second, unlike parent representatives, the community representatives will not be elected from individual wards; each of them will be elected by universal suffrage across the entire territory of the Service Centre. How does a candidate from Val D'Or run a successful campaign for a volunteer position against someone from Gatineau, the location of the majority of voters? English school boards cover vast territories. The Bill ignores the need to guarantee community representation from the far corners of each Service Centre territory.

A further obstacle is the requirement that the community representatives must have an expertise in specific areas, from finance to governance. Can a twenty-eight year old accountant who coaches a pee-wee hockey team run simultaneously for four positions?

Establishing categories of candidates works for an appointed board, not an elected one. Placing limitations on who can become a candidate will only discourage participation and make it harder to attract qualified individuals in a minority context. Furthermore, Boards would not benefit from broader community input as well as the energy and historical knowledge and perspective of past parents and other community representatives.

We note in addition that the four board members from the Service Centre's staff will find themselves in the uncomfortable position of reporting to a director-general while in theory acting as the director-general's boss in their capacity as board members. Furthermore, there is no guarantee that the four staff representatives will be members of the English-speaking community.

Finally, another barrier to entry is that the Bill currently does not allow for the monetary compensation of Board members.

Overall, the conditions are so restrictive that it will be difficult to find volunteers to fill all the positions, turnover will be high and experienced members of our community will not be able to apply.

Recommendations

In order to remove these obstacles APPELE-Québec recommends:

That there be parity between parent and community representatives on the Board and that they both be elected through the ward system.

The requirement should be that parent representatives should be or have been members of a school's governing council. The Chair and Vice-Chair should be elected by the Board from among the parent and community representatives.

The four criteria for community representatives should be removed; community representatives should simply have to be rights-holders under the Charter of the French Language who reside in the service centre's territory.

Representatives of the staff should be non-voting members of the board.

Board members should be moderately compensated as commissioners are today.

Role of the Director General

Bill 40 names the director general - the senior employee of a Service Centre - as the sole spokesperson, thereby silencing the chair and other members of the board. This practice was adopted in the health care reform and has meant that the essential voices of stakeholders, from patients and their families to health care practitioners, have been lost, to the detriment of care. Such an approach to our education system is unacceptable.

Recommendation

The Chair of the board or his/her delegate should be the official spokesperson of the Service Centre.

Centralization of Power

Bill 40 tends to centralize power in Quebec City to the detriment of the community. Examples of the Minister's increased powers are that he can unilaterally modify the territories of English-language school service centres and change the names of the school boards (section 46), retroactively annul certain decisions of school boards (section 308), determine objectives or targets relating to the administration, organization or operation of school service centres (section 137) and prescribe the information that a school service centre's annual report must contain (section 134).

Our concern is that the autonomy and independence of our elected institutions is at risk.

Recommendation

APPELE-Québec recommends that sections 46, 308, 137 and 134 be removed from the Bill.

Electoral Reform

Voter participation in school board elections has been a concern of the English-speaking community for some time. In the last election in 2014 only 17% of eligible voters participated in the electoral process, a less than desired turn-out.

Concerned by the situation, the Quebec English School Boards Association (QESBA), the English Parents' Committee Association (EPCA), the Québec Community Groups Network (QCGN) and the Québec Federation of Home and School Associations (QFHSA) joined forces in 2015, setting up the Election Systems Study Panel chaired by the Honourable Marlene Jennings, former Member of Parliament. As part of its work the Panel reviewed numerous election systems, consulted with English Minority organizations and individuals with expertise on the various options and studied past elections.

While we are pleased that Bill 40 calls for the election by universal suffrage of parent and community representatives on the Boards of Directors of Service Centres, we are disappointed that the analysis and recommendations of the Jennings Panel do not seem to have been considered. The Bill calls for elections to be held on November 1, 2020 and subsequently on June 1 2023. By shortening the current mandates of school board commissioners, the Government will be increasing the costs of the Service Centres.

The Bill is silent on measures designed to encourage members of the English-speaking minority to vote.

1. Voter lists

As made clear during the Jennings Panel consultation, voter registration and access to voting stations represented major hurdles in the 2015 election.

In its report the Jennings Panel states:

"A litany of the problems that these legislative rules have incurred was described by many if not all of those who made submissions to the ESSP, from voters who had exercised their right to vote in English School Board elections prior to the 2014 election and had not been informed that they were no longer on the English Schools' voter list and who tried, unsuccessfully to be returned to the correct list, to those who turned up on election day to vote in their respective English School Board election only to be turned away because unbeknownst to those voters, under the current law, their names had been moved to the French School Board's voter list."

With regards to electoral lists APPELE Quebec is calling upon the Government of Quebec and the Director General of Elections, the expert in this area, to take the necessary steps to ensure Service Centres are provided with accurate and up-to-date electoral lists well in advance of the election planned for next year. We do not want to repeat the errors of June 1998 and the first election of linguistic school board commissioners when the Act on School Board Elections had to be amended between the advance polls and the voting day. We must avoid another fiasco, even if it means delaying the elections until the Director General of Elections can update the lists and sort out who can vote in these elections. This must

be done before the transfer of this responsibility to the Service Centres. If this, as we expect, is cannot be completed by next November, the elections should must be delayed.

2. Voting Stations

In the last election one of the challenges was the lack of voting stations. Many English-speaking Quebecers report having to travel up to two hours in both directions in order to vote.

One option for addressing this challenge is to allow English-speaking Quebecers to exercise voting rights via telephone, online platforms, or mail-in ballots. This would be particularly beneficial for Quebecers living in rural and remote areas.

Another option is to twin Service Centre elections with municipal elections which is the case in both New Brunswick and Ontario. An advantage of this approach is that it will also lower the costs of holding an election. Bill 40 proposes holding stand-alone elections next November and then in June 2023. These will be costly initiatives with the full cost being borne by individual Service Centres. Sharing the costs means that funds would be freed up to invest in student success. We should also point out that we favour four-year mandates for commissioners.

Recommendations

The Director General of Elections should be mandated to ensure that electoral lists are up-to-date.

The inaugural election should be delayed until 2021 if this work cannot be completed in a timely fashion;

Mandates of Board members should be for four rather than three years;

Strategies should be adopted to facilitate voter participation. These could include electronic voting or the holding of elections on the same date as municipal elections. On election day voters would be handed two ballots: one to elect a community representative and the other to elect a parent representative.

Conclusion

The essential fact is that our elected English school boards are working in every region of the province. Now is the time to step back and reflect on what is in the best interest of young Quebecers. APPELE-Québec maintains that rather than looking at unnecessary and unworkable structural reform, all of the partners in our school system including the Government should be focusing on the development of strategies for promoting student success.

Together we need to address a number of critical challenges ranging from a shortage of French teachers to meeting the needs of children who learn differently and the modernization of our facilities. Our elected school boards have proven they have the foresight and the expertise to lead the way. We, as English-speaking Quebecers, have a solid foundation to build upon, and we urge legislators to allow

us to continue to move forward and to exempt our school boards from Bill 40. The alternative is to modify the draft legislation in order to ensure obstacles to our exercising our constitutional right to manage and control our school system are removed. In this manner the rights of linguistic minorities in every region of Canada will be respected.

Appendix I

APPELE MEMBERS

- Black Community Resource Centre (BCRC)
- Catholic Action Montreal
- Canadian Parents for French (CPF)
- Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)
- English Community Organization of Lanaudière (ECOL)
- English-Speaking Catholic Council (ESCC)
- Montérégie West Community Partners (MWCP)
- Quebec Board of Black Educators (QBBE)
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Quebec English School Boards Association (QESBA)
- Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA)
- Regional Association of West Quebecers (RAWQ)
- Saint-Columba House
- Townshippers' Association
- Vision Gaspé Percé Now

APPELE OBSERVERS

- Association of Administrators of English Schools of Quebec (AAESQ)
- Association of Directors General of English School Boards of Québec (ADGESBQ)
- Canadian School Boards Association (CSBA)
- English Parents' Committee Association (EPCA)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
- Leading English Education and Resource Network (LEARN)
- Quebec Provincial Association of Retired School Educators (QPARSE)
- Seniors Action Quebec
- Youth Employment Services

Appendix II

(Letters follow)



Opinion Editorial Letter from Canadian School Boards Association President,
Laurie French

Friday, October 4, 2019

Following a difficult and frustrating week for school board trustees across the country, we watch our colleagues in Quebec under the threat of a potentially devastating piece of legislation tabled by their provincial government. The CSBA, our members and the communities we represent across the country are shocked and dismayed to hear the Quebec provincial government's interest in robbing its French-speaking citizens of a public education system governed by democratically elected community members dedicated to public education.

We have seen the effects of dissolving governing school boards and it's not good. The loss of majority English governing school boards in Nova Scotia has had a negative effect on the education community. Parents, guardians, students and education staff have spoken out that they no longer have access to policy and decision makers. This elimination of community voice has not improved public education. Having community members govern public education is vital for both majority and minority communities. All people of Quebec have a right to democratically elected governing school boards in their public education systems, regardless if schooling is in French or English.

Like the situation in Nova Scotia, the provincial government in Quebec is obligated to provide some form of self-governance to its minority language education system under a charter designed to protect minority languages, never imagining it is majority language students and citizens who will lose these democratic processes. In Nova Scotia that means the Conseil scolaire acadien provincial was able to survive the elimination of governing boards, but we have heard directly of the loss of voice at a provincial level with no local access in response to concerns. In Quebec the English boards will remain under charter protection, but they too will be weakened.

The democratic practice of electing representatives to serve the needs of citizens is a cornerstone of Canadian society, and this applies to representation supporting public education. Governing school boards are members of the communities they serve, dedicated to the public education system, and providing access and transparency to local decisions. The solution to concerns with a democratic system is to improve it, not to eliminate it. If the provincial government of Quebec has such concerns with governing school boards, we call on it to work WITH the provincial

school boards associations to strengthen these roles in service of students to whom they are accountable.

Recent research strongly indicates that “high functioning governing school boards support student success and quality public education”, found here <http://www.cdnsba.org/Literature-Review>. Governments would be wise to strengthen this partnership. For governments to criticize governing boards for not being effective is a reflection on themselves, as we have seen governments strip away the autonomy and influence governing school boards have on public education. If the government feels school boards are not effective, we would like to remind them that they have brought us to this place.

The Quebec government should also consider the election process for governing school boards if voter turnout is a concern – a problem that touches all levels of government. In other jurisdictions across Canada, school board elections are tied with municipal elections to support participation, reduce duplication of costs and improve accessibility. Quebec should consider following a similar approach.

We strongly urge the government to conduct broad consultations, and work with the Trustee Associations in partnership before any change is made to strengthen governance in support of student success.

Public education deserves community representation via all governing school boards who have the autonomy to make the best decisions for their students. We urge the Minister to reconsider this legislation and work with school boards to strengthen student success for all citizens, for now and future generations.

Le 8 avril 2019

Monsieur Dan Lamoureux, président
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
185, avenue Dorval, bureau 502
Dorval (Québec) H9S 5J9

Objet : Appui de la FNCSF au groupe APPELE

Monsieur Lamoureux,

Par la présente, nous aimerions confirmer l'adhésion de la FNCSF au groupe APPELE, à titre d'observatrice. Nous sommes très heureux de nous joindre à ce regroupement d'organismes.

Il va de soi que la FNCSF offre son appui moral au groupe APPELE qui a décidé d'unir ses efforts pour rappeler au gouvernement québécois que la livraison des services éducatifs doit être confiée aux commissions scolaires.

Nos organismes respectifs ont en commun la cause des droits des minorités linguistiques à travers le Canada et plus particulièrement l'application du droit de gestion scolaire.

L'intention du gouvernement du Québec d'abolir les commissions scolaires, gouvernées par des commissaires démocratiquement élus par la population générale, constitue clairement une atteinte aux droits des minorités linguistiques tels qu'ils sont identifiés par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cela nous préoccupe vivement puisque cela pourrait avoir un impact sur le maintien des droits linguistiques des francophones et Acadiens vivant dans les neuf autres provinces et trois territoires.

Veuillez agréer, cher président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Mario Pelletier

c.c. Russell Copeman, directeur général, ACSAQ

La FNCSF joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour l'amélioration constante de l'éducation de langue française. Grâce à 28 conseils scolaires situés dans neuf provinces et trois territoires canadiens, à l'exception du Québec, plus de 165 000 élèves étudient en français dans 700 établissements.

